

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 11 avril à 17h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2025

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Christian PROVILLE, Nicole CHADELAUD, Sophie LE GAL, Charles WACHENHEIM, Sylvain THOMAS, Christelle RAMA, Christian TALLET, Emmanuelle MAIGNE, Julien CURNIER

Pour :

Absents : Marianne ROCHE, Florent VAUDON, Jean-Pierre CHALARD, Sylvain LACOUR

Contre :

Pouvoirs : Jean-Pierre CHALARD a donné pouvoir à Nicole CHADELAUD

Abstention :

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2025-019 **Vote du taux des taxes locales directes : taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taxes locales votées en 2024, qui ne concernait que 2 taxes, et demande à l'assemblée de se prononcer sur l'application éventuelle d'un coefficient de variation pour 2025 pour ces deux taxes, ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation et fixe pour l'année 2025 :

- Le taux de la taxe foncière bâtie à 41,37%
- Le taux de la taxe foncière non bâtie à 83,97%
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants à 17,06 %

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 11 avril 2025

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

Certifiée exécutoire le : 11/04/2025
Publié ou notifié le : 24/04/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.





COMMUNE : 036 CHAMPSAC
 ARRONDISSEMENT : 87 ROCHECHOUART
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	773 730	41,37	108,57	800 100	331 001	41,37	331 001
Taxe foncière non bâties (TFNB)	59 601	83,97	190,51	53 400	44 840	83,97	44 840
Taxe d'habitation (TH)	138 265	17,06	51,30	132 800	22 656	17,06	22 656
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	398 497	398 497	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	$\frac{398\ 497}{\text{Produit total de référence (total colonne 5)}}$		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	0			93 887	0	0	-39 534	54 353

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
398 497		54 353		452 850

À LIMOGES

Le 13 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 VERONIQUE GABELLE

Le 11/04/2025
 Pour la Commune



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 036 CHAMPSAC
ARRONDISSEMENT : 87 ROCHECHOUART
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2. BASES EXONÉRÉES		2. Bases exonérées	
Taxe foncière bâtie :			
a. Par le conseil municipal	560		274
b. Par la loi	0		251 706
Taxe foncière non bâtie :			
a. Par le conseil municipal	88 367		
b. Par la loi (terres agricoles)	0		10 359
c. Par la loi (autres)	4 960		
Cotisation foncière des entreprises			
a. Par le conseil municipal	>>>		
b. Par la loi	>>>		
3. BASES DE TAXE D'HABITATION			
a. Résidences secondaires et assimilées	>>>		132 800
b. Logements vacants soumis à la THLV			>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants			3 164
d. Bases dégrévées locaux vacants			
e. Bases dégrévées majo THS			

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,905730
d. Taux FB commune 2020	22,41
e. Taux FB département 2020	18,96

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	43,59	108,98	0,40800	108,57
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	78,34	195,85	5,34000	190,51
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,43	61,08	9,78000	51,30
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :		Taux maximum :	
a. National	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Communal	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			26,87

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	12,18
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a.la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b.les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>